

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### RÉOUVERTURE DU GUICHET « INDUSTRIE DU FUTUR »

Laon, le 4 mai 2021

Dans le cadre du plan de relance, le guichet « Industrie du futur », opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP) permet d'assurer la modernisation des entreprises, grâce à l'acquisition de biens neufs ou d'occasion, dans les catégories suivantes :

- les équipements robotiques et cobotiques ;
- les équipements de fabrication additive ;
- les logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- les machines intégrées destinées au calcul intensif ;
- les capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transistique ;
- les machines de production à commande programmable ou numérique ;
- les équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- les logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production.

En cas de décision d'octroi d'une subvention, le taux de soutien est de 20 %.

**Le guichet rouvre le 3 mai 2021 jusqu'au 30 juin 2021 et est doté d'une enveloppe de 175 millions d'euros.**

Les dossiers déposés entre le 27 octobre au 31 décembre 2020 sont encore en cours d'instruction. Les entreprises qui ont déposé un dossier au cours de cette période et qui n'ont pas encore eu de réponse n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande.

Dans les Hauts-de-France, ce sont déjà 57 dossiers qui ont été instruits pour 10,7 M€ de subventions. **Trois projets ont déjà été retenus dans l'Aisne.**